

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
3 Octobre 2008

COMPTE RENDU

**Étaient présents** : Tous les conseillers SAUF

**Excusés** : Jean-Luc VERNERÉY

**Absents** : 0

**Secrétaire de séance** : Mme Martine MANCHON

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 27 Juin 2008,  
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **La Carte Communale**

Le Maire relate les dernières investigations relatives à ce dossier. Un courrier a été envoyé à six bureaux d'étude, afin de solliciter les prestations et les tarifs de chacun d'eux.

Sur ces six bureaux, quatre ont répondu à notre demande.

Une commission constituée de Messieurs Jacques BERTRAND, Jean-Luc VERNERÉY, Pierre HUOT et Christian RETORNAZ, a statué sur le choix porté à l'une des ces quatre propositions.

Aux résultats, le bureau « TOPOS » a été retenu.

Le Maire sollicite le conseil municipal, afin de valider ce choix.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition du bureau « TOPOS », pour nous accompagner et nous assister dans l'élaboration de notre carte communale.

La durée de ce dossier est estimée à 11 mois d'étude et d'acceptation par le conseil municipal.

A l'issue, le document sera présenté à Monsieur le Préfet du Doubs pour validation.

Le coût de ce projet se situe entre 8 000 € et 11 000 €. Nous pouvons raisonnablement espérer une aide d'environ 4 300€ au titre d'une subvention.

- **Le projet d'assainissement**

Une réunion en date du 1<sup>er</sup> Octobre dernier, à 9 h 30, a réuni autour du Maire, les personnes suivantes :

M. BOUVERET Alain du conseil général, en charge des dossiers « assainissement »

MM. BURRIER Antoine et BERNARDOT François de la D.D.A.F.

MM. BERTRAND Jacques, VERNERÉY Jean-Luc, HUOT Pierre, GARNERET Jérôme et GARRIGNOT Jean-Yves.

Suite à la récente nomination de M. BOUVERET, à la tête du service « Environnement et assainissement », au conseil général, une concertation entre cette personne et les agents de la DDAF, a fait ressortir la nécessité de constituer un projet simplifié, prenant en compte la réutilisation, voire la réactualisation des infrastructures existantes.

Cette nouvelle orientation consiste à étudier la possibilité de loger un seul bassin de traitement sur la surface communale, située en face du décanteur principal.

Le Maire et les conseillers, font savoir aux intervenants bisontins que, loin d'être opposés à cette nouvelle proposition, nous devons prendre en compte les allégations de M. Olivier HERRANEY, propriétaire d'une maison en cours de rénovation, située à proximité des installations actuelles. Cette personne nous a interpellé il y a quelques mois sur le sujet et émet des réserves quant aux éventuelles odeurs, générées par ce bassin de traitement préconisé. Une récente entrevue entre le Maire et M. HERRANEY, a débouchée sur une grande réticence de la part de ce riverain, quant à la localisation du bassin cité plus haut. M. HERRANEY, nous propose d'étudier la possibilité de positionner ce bassin de l'autre côté du « déversoir d'orages ». Cette localisation située à plus de 100 mètres de sa propriété ne se trouve pas dans l'axe des vents dominants, et semblerait convenir mieux à notre interlocuteur.

Une très prochaine réunion, où M. Olivier HERRANEY sera convié d'assister, aura pour thème l'étude de cette option.

- **Réfection du chemin des Prés**

Suite à l'étude de marché déclenchée en Mai dernier, l'ouverture des plis, résultant de l'appel d'offres lancé a eu lieu le 30 Juin, en présence de M. Guy RENOUD, de la D.D.E, chargé des travaux de voiries sur notre secteur.

L'entreprise « CLIMENT » est retenue pour réaliser les travaux du chemin des prés, pour la somme de 25 174.60 €.

Une subvention d'un montant de 4 841.00 €, suite à la demande soumise, courant Juillet, au conseil général, a été obtenue dans le cadre de ce projet.

Des petits travaux d'accotement, restants à la charge de la commune, nécessitent l'achat d'un camion de « tout venant ». Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal, afin d'effectuer cette dépense supplémentaire. A l'unanimité, le conseil municipal entérine cette dépense.

Les premiers coups de pelle ont débutés ce lundi 6 octobre. L'enrobé final est prévu pour le 28 Octobre prochain. Le délai de rigueur est fixé au 31 Octobre.

- **État et commentaires sur l'exercice budgétaire en cours**

M. Jacques BERTRAND, en charge des finances, prend la parole, afin de brosser une situation budgétaire actuelle très correcte, tant en section de «Fonctionnement», qu'en section «Investissement». Cet état correspond à ce jour, aux prévisions initialement prévues.

- **Questions diverses**

Le Maire sollicite le Conseil Municipal, afin de délibérer sur le nouveau plan d'aménagement forestier de la forêt communale. Ce plan est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

La vente des bois aura lieu le 14 Octobre prochain au Centre d'Affaires et de Rencontres.

Les garants sont invités à faire leur possible, afin d'assister à cette vente.

Suite à l'estimation élaborée par notre agent O.N.F., il est retenu le principe de vendre jusqu'à concurrence de 5% en dessous de cette somme estimative.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur une décision modificative, affectant le chapitre 66111, en section «Fonctionnement», débiteur de la somme de 0.02 €. Un abondement de ce chapitre rééquilibre l'assiette en prélevant la somme équivalente sur le chapitre 2312-12, en section «Investissement». Décision acceptée à l'unanimité par le conseil.

Le Maire soumet au conseil municipal la délibération visant à intégrer la commune de MONTIVERNAGE, actuellement membre de la communauté de communes du vallon de SANCEY, à la Communauté de communes du Pays Baumois. Délibération validée à l'unanimité.

Au vu de l'état du budget, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur :

La modification de l'issue de secours de la salle communale, consistant dans la pose d'un système «antipanique», réalisé sur la porte existante. Coût = 513.60 €

L'installation d'un éclairage public, chemin de Pont Les Moulins, ainsi que chemin des prés  
Coût = 2 300.00 €. Demande de subvention soumise au «SYDED».

**Avant de clore la séance, le Maire expose ses soucis, générés depuis quelques temps sur la décharge municipale. Il a été constatés que des déchets, autres que les déchets verts et/ou les produits de remblai sont déposés et brûlés, provoquant ainsi des fumées polluantes et des odeurs toxiques. Une signalisation très précise sera mise en place sur ce site, rappelant que seuls les déchets verts et les produits de remblai sont acceptés dans cette décharge.**

**Tout autre dépôt et incinération sont totalement proscrits.**

**Si ces instructions ne sont pas respectées, il sera procédé à la fermeture pure et simple de cette décharge.**

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 00.